

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

complétés par une commission d'experts, le 1^{er} février 1877. 2^o Un croquis annexe pour la coupe des pantalons, de l'enmanchure des tuniques, de la capote et du manteau. 3^o Une « prescription sur la manière d'essayer les effets d'uniforme. »

Une dite du 1^{er} mars 1877, annonce l'envoi aux cantons de fusils Peabody avec *culasse transformée*, pour les recrues du génie et de l'artillerie de parc de cette année ; ces fusils sont pourvus, en évitation d'erreur, de la lettre V sur la surface du canon, derrière la feuille de hausse ; ils doivent être conservés séparément, et les fusils non transformés qui rentreront dans les magasins des cantons seront successivement retirés par l'administration fédérale pour être transformés.

Par circulaire du 15 février écoulé, le Département militaire fédéral transmet aux cantons diverses prescriptions concernant la visite sanitaire supplémentaire du printemps.

Le Conseil fédéral a nommé M. le major Colombi, de Lugano, comme chef d'état-major de la V^e division, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Rudolf, appelé aux fonctions de commissaire des guerres en chef.

Le Conseil fédéral a nommé M. le colonel brigadier Bindschädler instructeur de la IV^e division, en remplacement de M. le colonel Rudolf appelé au poste de commissaire des guerres en chef.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La liste des tractandas de l'Assemblée fédérale, dont la session s'est ouverte le 5 mars courant, comprend les objets militaires ci-après :

Taxe d'exemption du service militaire, nouveau projet de loi.

Traitement des fonctionnaires militaires et rations de fourrage.

Réclamation de Soleure pour remboursement de frais militaires.

Indemnité pour l'habillement des recrues en 1877.

Train de lazaret, organisation.

Recours des guides Muller et Buri, à Berne, contre leur transfert dans une autre arme.

Le comité de la société des officiers du canton de Lucerne a présenté à l'appréciation du Conseil fédéral, quant à la question de la vaccine, les vœux suivants :

1^o De suspendre la revaccination obligatoire des hommes astreints au service militaire, jusqu'au moment où on sera mieux convaincu de l'utilité de cette mesure et où on aura réussi à ôter de l'esprit public la crainte que la revaccination serait plutôt un mal qu'un bien.

2^o De charger, en conséquence, les autorités compétentes d'instituer une commission qui aurait comme mission de recueillir avec toute l'impartialité désirable, au point de vue mathématique et statistique, les matériaux indispensables pour résoudre la question de savoir l'utilité que comporte la revaccination ou la non-revaccination.

3^o Pour le cas où la revaccination obligatoire des militaires soit maintenue, de donner les ordres nécessaires à teneur desquels le médecin-vaccinateur serait obligé, avant de procéder à l'inoculation, de délivrer à l'homme qu'on va vacciner, un certificat constatant qu'il est en bonne santé ; si ce dernier venait à souffrir des suites de l'opération, l'Etat aurait à lui accorder une indemnité correspondant à la gravité de la maladie.

4^o Enfin de n'employer pour la revaccination obligatoire que du virus de vache, dont l'emploi seul peut éviter l'inoculation d'une maladie quelconque.

En réponse à ce qui précède, le Conseil fédéral fait savoir aux pétitionnaires qu'il n'a jamais perdu de vue la question de la vaccine, mais que, jusqu'à l'heure qu'il est, il n'a pas encore pu se convaincre que les ordonnances qu'il a rendues au sujet de la revaccination des hommes astreints au service aient eu des effets nuisibles ou même désastreux, pour autant que ces ordonnances comptent dans la mesure du possible des desideratas cités plus haut.

Le comité central de la Société fédérale des officiers a adressé aux sections la circulaire ci-après :

Lausanne, le 15 mars 1877.

Chers frères d'armes. — Dans sa séance de ce jour, le comité central a décidé que, suivant l'usage, un nouvel état nominatif de tous les membres de la société devait être établi pour l'assemblée générale qui aura lieu à Lausanne les 11, 12 et 13 août prochain.

Pour suivre à cette décision, nous avons l'honneur de vous prier de transmettre, avant le 30 mai, à notre caissier le 1^{er} lieutenant Ch^s-A. Stoucky, à Lausanne, la liste complète de tous les membres de votre section, en la faisant précéder de votre comité pour l'année courante.

Pour 1877, la cotisation annuelle à la caisse centrale a été fixée par l'assemblée d'Herzogenbuchsee à 1 fr. par membre. Veuillez en prendre note.

Si vous pouviez en même temps nous fournir l'indication du nombre des officiers de votre section qui assisteront à la réunion générale de Lausanne, vous faciliteriez d'une manière notable les travaux de nos divers comités d'organisation et, par là, vous nous obligeriez infiniment. — Recevez, Tit., l'expression de notre dévouement.

Le président du comité central,

LECOMTE, col.-div.

Le secrétaire du comité central,

J. NEY, capitaine.

Sous la présidence de M. le colonel Grand, la société pour l'amélioration de la race chevaline a eu mercredi dernier, à Lausanne, une intéressante séance. On a constaté que l'élève des chevaux est en progrès dans la Suisse romande. Cependant le rapport émet encore les *desiderata* suivants :

1^o Il faudrait pour les étalons importés arriver à des formes moins élancées, à un *cheval près de terre*. Les produits seront meilleurs.

2^o Il faut insister sur les soins hygiéniques, spécialement pour les pieds.

3^o Il faut réclamer auprès des autorités pour qu'on régularise l'importation des étalons qui ne sont pas assez nombreux dans certaines régions.

Le concours hippique, à cause du concours agricole de Fribourg, sera remplacé en 1877 par de simples courses ou épreuves.

Berne. — La visite sanitaire pour les recourants des quatre arrondissements du Jura bernois (bataillons nos 21, 22, 23, 24) a eu lieu le lundi 19 mars, à Lyss. Pour le recrutement supplémentaire, les 20, 21, 22 et 23 mars, à Saignelégier, Porrentruy, Delémont, St-Imier. Une publication du Directeur militaire, en date du 1^{er} mars, prescrit les détails nécessaires.

— M. le major Herzog, à Langenthal, reçoit, en tout honneur et avec les remerciements d'usage, la démission par lui demandée de ses fonctions de vétérinaire de division attaché à la III^e division d'armée.

Ont été nommés capitaines d'artillerie (batteries de campagne) les 1^{ers} lieutenants Grosjean, A., à Delémont; Fueter, Gustave, à Berne; Frêne, Ad., à Courtelary.

Vaud. — La visite sanitaire du printemps pour recours et recrutement supplémentaire, prévue par le § 6, chiffre 2, de l'instruction du 22 septembre 1875, a eu lieu, pour le canton de Vaud, aux lieux et jours ci-après indiqués, dès 9 heures du matin :

I^{er} arrondissement, à Morges, Hôtel de Justice, le 16 mars.

II^e arrondissement, à Yverdon, Hôtel de Ville, le 15 mars.

III^e arrondissement, à Lausanne, Hôtel de Ville, le 14 mars.

— Une publication du Département militaire, en date du 12 février écoulé, fixe du 19 février au 25 juin 1877, en 88 journées, les inspections d'armes et la révision des contrôles matricules par commune, prévues par l'art. 157 de l'organisation militaire de 1874 et par l'ordonnance fédérale du 31 mars 1875.

Par circulaire du 20 février 1877, n^o 11/3, le Département militaire annonce aux commandants d'arrondissements et aux chefs de sections le prochain envoi des registres matricules de commune, et donne diverses directions sur leur tenue.

— Ont été nommés au grade de lieutenant, à la suite de certificats de capacité : Dans l'*infanterie*, MM. Bornand, Oscar, à Ste-Croix, adjudant sous-officier de

fusiliers ; Vauthier, Henri, à Yverdon, caporal de carabiniers ; Perrin, Aimé, à Pailly, caporal de fusiliers ; Kohler, Charles, à Lausanne, caporal de carabiniers ; Bonnard, Louis, à Nyon ; Van Muyden, Berthold, à Lausanne ; Rey, Constant, à Lausanne ; Mermoud, Louis, à Préverenges ; De Meuron, Aloïs, à Lausanne ; Bildlingmeyer, Georges, à Lausanne ; Monquin, Louis, à Lausanne ; Jorand, Julien, à Essertines ; Savioz, Henri, à Aigle ; Coigny, Eugène, à Nyon ; Goumaz, Alfred, à Sedeilles ; Gonthier, François, à Vevey ; Dubois, Henri, à Lausanne ; Amaudruz, Aloïs, à Cossonay ; Bettex, Jean, à Vevey ; tous caporaux de fusiliers.

Dans l'*artillerie de campagne*, les aspirants Vuichoud, Emile, étudiant, du Châtelard, à Lausanne ; Morend, Charles, ingénieur, de Bagnes, à Aubonne ; Næf, Henri, étudiant, de Bex, à Lausanne ; Reiff, Hermann, négociant, de et à Zurich.

Dans l'*artillerie de position*, les aspirants Bron, Louis, ingénieur, de Lutry, à Oron ; Dufour, Vincent, agriculteur, de et à Brent.

— Vu les certificats de capacité produits, les 1^{ers} lieutenants d'infanterie (fusiliers) ci-après ont été promus au grade de capitaine : MM. Corboz, Auguste, à Epresses ; Bron, Henri, à St Saphorin (Lavaux) ; Pelet, François, à Echallens ; Bonzon, Alexis, à Pompaples ; Dufour, Louis-Vincent, à Charnex ; Ney, Jules, à Lausanne ; Chappuis, Julien, à Nidau.

M. le capitaine Pelet a été nommé en outre adjudant du 5^e bataillon d'élite.

Le tribunal militaire constitué pour l'année 1876 est confirmé en entier pour l'année 1877, sauf que M. le capitaine d'artillerie Contesse, à Romainmôtier, libéré du service au 31 décembre dernier, est remplacé par M. le capitaine d'artillerie Louis Ruchonnet, à Lausanne.

— Pour donner suite à l'ordonnance fédérale du 29 novembre 1876, concernant l'encouragement du tir volontaire, le Conseil d'Etat a émis, en date du 2 courant, un arrêté soit règlement pour les sociétés de tir aux armes de guerre.

— Le sous-comité vaudois pour le monument à élever au général Dufour publie l'appel suivant :

Un comité, à la tête duquel se trouve M. Welti, conseiller fédéral, et où figurent un grand nombre de magistrats et d'officiers supérieurs de tous les cantons, a pris l'initiative d'ouvrir dans toute la Suisse une souscription en faveur d'un monument à élever à l'ancien commandant en chef de l'armée fédérale, le général Dufour.

Le canton de Vaud, où le souvenir des services rendus par le soldat distingué et l'homme éminent dont nous regrettons la perte est encore si vivace, tiendra à honneur de participer dans une importante mesure à la réussite de cette œuvre nationale et patriotique.

Pour organiser la souscription dans le canton de Vaud, un comité s'est constitué à Lausanne et a désigné dans chaque district une personne chargée de le représenter. Des listes de souscription seront répandues dans toutes les communes et mises à la disposition des citoyens dans les lieux publics. Le comité espère que la population toute entière prendra part à la souscription et, en honorant la mémoire d'un excellent citoyen, voudra prouver une fois de plus que les républiques aussi savent exercer les devoirs sacrés de la reconnaissance.

Les sommes mêmes les plus minimales seront accueillies avec gratitude.

Lausanne, le 14 mars 1877.

Le comité cantonal :

L.-H. DELARAGEAZ, conseiller d'Etat. — PACCAUD, lieutenant-colonel d'artillerie. — Julien GUIBAN, capitaine. — SORBIÈRE, ancien capitaine. — NEY, capitaine.

Le comité est représenté comme suit dans les différents districts :

Aigle et cercle des *Ormonts*, de Loes, colonel. — *Aubonne*, Oguey, commandant d'arrondissement. — *Avenches*, Fornerod, commandant. — *Cossonay*, Guerry, préfet. — *Echallens*, Bezençon, préfet. — *Grandson* moins *Ste-Croix*, Brecht, commandant. — *La Vallée*, Audemars, colonel. — *Lavaux*, Fonjallaz, colonel. — *Morges*, Muret, major. — *Moudon*, Joly, conseiller national. — *Nyon*, du Plessis, préfet. — *Orbe*, Oguey, lieutenant-colonel. — *Oron*, Jan, préfet. — *Payerne*, Wulliémoz, receveur. — *Vevey*, Dupraz, commandant. — *Yverdon*, de Guimps, lieutenant-colonel. — *Ste-Croix*, L. Jaccard-Lenoir, lieutenant.

— La réunion générale des officiers suisses qui doit se tenir à Lausanne cet été a été fixée aux 11, 12 et 13 août et sur les bases du programme habituel : Samedi

soir 11 août, réunion des délégués des sections ; dimanche 12 août, réunion des officiers par arme et excursion à Montreux ou au château de Chillon ; lundi 13 août, assemblée générale et banquet officiel. Les détails du programme restent à fixer.

St-Gall. — On annonce la mort de M. le colonel Jean Steiger, de Flawyl, commandant de la 14^e brigade d'infanterie, VII^e division. M. Steiger avait 46 ans ; il était colonel depuis 1872.

Fribourg. — Les inspections d'armes par commune ont lieu dans ce canton du 12 mars au 12 avril, conformément à un tableau détaillé, publié par la Direction militaire cantonale, en date du 17 février écoulé. Entr'autres dispositions particulières cet ordre prescrit que les hommes manquants, ceux qui se comporteraient mal ou dont l'habillement, l'armement ou l'équipement serait en mauvais état pourront être appelés à Fribourg, à leurs frais, pour y passer une nouvelle inspection.

France. — On écrit d'Alger, le 1^{er} mars, à l'*Avenir militaire* :

« Il a été décidé, au commencement de cette année, que chacune des divisions du 19^e corps d'armée enverrait une colonne dans l'extrême sud de notre colonie, pour y entretenir et y raffermir au besoin notre autorité.

« Ces colonnes se sont mises en route vers le milieu du mois de février et doivent rentrer vers la fin de mars, dans leurs postes respectifs.

« Celle d'Alger est partie de Laghouat sous le commandement de M. le général Loverdo, commandant de la subdivision de Médéa ; elle ne se compose que d'un peloton de spahis, de cavaliers des goums et d'un convoi de mulets du train des équipages et de chameaux portant des vivres et des tonnelets d'eau. M. le général Loverdo, accompagné de M. le chef de bataillon Flatters, commandant supérieur du cercle de Laghouat, et d'un lieutenant du bureau arabe a pour mission de parcourir le Mزاب et d'asseoir l'autorité du nouveau caïd de Ouargla ; il se rend dans cette oasis par el Guerara et rentrera à Laghouat par el Gardaya, en poussant une pointe jusqu'à Metlili.

« La colonne de Constantine n'est, comme celle d'Alger, qu'une escorte de quelques spahis et cavaliers des goums. M. le général Logerot, commandant la subdivision de Batna, accompagné de M. Gellez, commandant supérieur du cercle de Biskra, s'est dirigé de Biskra sur Tougourt par Chegga et Mazzer ; il rentrera à Batna par el Oued, dans le Souf, et par Leribet el Oued, où a été récemment installée une smala de spahis.

« La colonne d'Oran est plus importante, en raison des derniers troubles suscités dans les tribus marocaines qui nous sont limitrophes ; ces troubles étaient de nature à mettre en émoi les populations éloignées des Trafi et des Oulad Sidi-echeich Gharaba, et il était de toute nécessité de nous montrer en force au milieu d'elles.

« En conséquence, M. le général Flogny, commandant la subdivision de Tlemcen, est parti le 15 février d'El Avicha avec trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et quatre pièces de montagne.

« Il doit visiter les principaux ksours du sud-ouest, Chellala, Asla, Tlout, Morar Tahtani, Morar Foukani, comme l'avait déjà fait M. le général Carteret en 1875. »

— Par décision du 6 janvier écoulé, le ministre de la guerre a autorisé l'essai sur une plus grande échelle de l'introduction, dans la cavalerie française, de chevaux américains de la République argentine, qu'on dit doués de précieuses qualités militaires. Deux officiers de cavalerie, MM. Guillaume, commandant, et De Peslouan, ont obtenu la concession de fournir aux commissions de remonte, pour l'année courante, un certain nombre de chevaux, qui seront choisis dans les prairies de la Plata, embarqués à Buénos-Ayres et débarqués à Bordeaux, St-Nazaire, Marseille et au Havre.

AVIS

Avec notre prochain numéro nous prendrons en remboursement le montant de l'abonnement pour l'année courante.